



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine-Marchal), Raphaël MIALOU (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER, (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Éric MOULIER (Saignes), Franck BROQUIN (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Joëlle NOEL (Trémouille) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2022

**20220414013DE**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

La CTEAC (convention territoriale d'éducation artistique et culturelle est arrivée à son échéance en 2021) Les partenaires DRAC, Région Auvergne Rhône Alpes, Département du Cantal, Education Nationale, Canopé, CAF proposent de la renouveler pour une durée allant jusqu'à 6 ans.

Cette convention permet de développer un ensemble d'actions d'éducation artistique, de les valoriser et de les ancrer dans une démarche plus globale de développement territoriale.

Avec le renouvellement de la convention d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) la CCSA souhaite aller plus loin avec ses partenaires, dans un souci de généralisation et de mise en œuvre du **100% EAC**, ceci se traduira par le déploiement de nouveaux axes et d'actions complémentaires et le développement d'un projet de Micro Folie pour œuvrer à l'accessibilité de tous à l'art et la culture.

La CTEAC s'orientera vers six grands axes dans lesquels seront proposés aux publics cibles différents projets et actions culturelles, à la fois sur le temps scolaire et de loisirs.

1. **Axe éducatif** : renforcer le développement culturel et l'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes du territoire, en les inscrivant dans une politique éducative globale avec des activités concernant les temps scolaires et extrascolaires :

Sur le temps scolaire :

- Des rencontres et interventions ponctuelles avec les artistes accueillis sur le territoire dans le cadre des résidences artistiques, des saisons culturelles et du festival C'Mouvoir.
- Mise en place de projets fédérateurs dans le cadre des résidences « missions » avec interventions d'artistes dans les classes.
- Des spectacles pour tous les élèves scolarisés sur Sumène Artense au tarif de 3€ par élève et la mise en place d'un carnet de jeune spectateur. Des rencontres, des bords de scène, des ~~dossiers pédagogiques~~ seront proposés aux écoles pour chaque spectacle.
- **Mise en place du Pass culture** pour les jeunes de 15 à 17 ans.

2. **Axe culture santé** : porter et soutenir des projets en lien avec l'association Accès Santé Nord Cantal – ASNC et l'association régionale interSTICES.

3. Axe social et famille : développer des projets intergénérationnels privilégiant le « vivre ensemble » auprès d'un public dit « éloigné » de la culture en lien notamment avec la maison France Service du territoire et des structures sociales comme le CADA de Champagnac, EPHAD, associations d'ânés, public handicapé... : ateliers artistiques, gratuité des spectacles, mise en place de navettes...
4. Axe petite enfance : poursuivre et développer les actions culturelles en direction de la petite enfance en lien avec le Relais petite enfance : formation, spectacles, ateliers artistiques...
5. Axe lecture publique : Proposer la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture. En cours de diagnostic avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.
6. Axe patrimonial : Développer le volet patrimonial sur le territoire par la création de circuits de découverte patrimoniaux, l'accès à des contenus via la mise en place d'une Micro-Folie.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer le renouvellement de la convention EAC et à solliciter des subventions auprès de ces partenaires DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Cantal, CAF.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à signer le renouvellement de la convention et à solliciter des subventions auprès de ces partenaires DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Cantal, CAF..

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 14 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

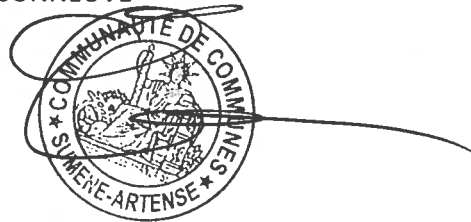
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 20/04/2022

Affichée ou notifiée le 20/04/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2022
015-241501055-20220414-20220414013DE-DE